

DECLARATION DE PERFORMANCE

Selon le RPC EU 305/2011

No. 025 DoP BARDOLINE PRO 646

1. Code d'identification unique du type de produit :

Bardeaux bitumes

2 Type, lot, numéro de série ou tout autre élément permettant d'identifier le produit de construction comme l'exige l'article 11 (4) du RPC :

Bardoline Pro Rectangulaire

3. Usage ou les usages du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Pour couvrir les toitures et murs extérieurs.

4. Nom, raison sociale ou marque commerciale enregistrée et adresse de contact du fabricant tel que requis en vertu de l'article 11 (5) :

ONDULINE FRANCE –Rue du Bac- BP15 – 76480 YAINVILLE – FRANCE – Tel +33 2 35 05 90 90 – Fax +33 2 35 05 91 11– email : info@onduline.fr.

5. Le cas échéant, le nom et l'adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 (2)
Non Applicable

6. Système ou systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction énoncées à l'annexe V :

Système 4

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

Non applicable

8. Performance déclarée

Caractéristiques essentielles	Performances	Norme technique harmonisée
Résistance mécanique Résistance à la rupture (L) Résistance à la rupture (T) Résistance à la déchirure au clou	>600 N/50 mm >400 N/50 mm >100 N	EN544:2011
Réaction au feu	E	
Résistance à un feu extérieur	B roof t1	
Perméabilité à l'eau	Bitume $\geq 1300\text{g/m}^2$	
Tolérances dimensionnelles	MDV ± 3 mm	
Durabilité de la résistance mécanique	Passé	
Durabilité de la perméabilité à l'eau : - Résistance au pliage à basse température - Résistance adhésive de la couche protectrice - Absorption d'eau	<1 mm <1.5g <1%	
Résistance à la fixation	>100 N	
Substances dangereuses	NPD	

10. La performance du produit identifié aux points 1 et 2 est en conformité avec les performances déclarées au point 8.

Cette déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé par et au nom du fabricant par :

Pascal Dubuc
Directeur exécutif



Yainville, 01/07/2013

rev.0